



Édition Septembre 2026

CAPA ARC

Diplôme de niveau 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Agriculture des régions chaudes

RNCP38854 (date de fin d'enregistrement : 01/01/2029)

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS

Le-la titulaire du CAPa Agriculture des Régions Chaudes travaille en élevage ou en production végétale. Polyvalent, il/elle intervient à différentes étapes de l'élevage : il/elle nourrit les animaux, veille à leur bien-être et à leur développement, s'occupe de l'engraissement et de la gestation.

Le-la diplômé-e peut aussi travailler en production végétale. Dans ce cas, il/elle supervise la préparation du sol et de la mise en place des cultures. Labour, plantation, repiquage et rempotage feront partie de son quotidien.

Le-la titulaire du CAP agricole Agriculture des Régions Chaudes pourra aussi être amené(e) à effectuer la maintenance de son équipement et de son matériel.

CONDITIONS D'ADMISSION

Public cible : élèves sortant de 3ème. Cette formation est ouverte aux PSH.

Pré-requis : savoir lire et écrire (Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu comme travailleur handicapé.)

Conditions d'inscription : avoir entre 16 et 29 ans révolus (15 ans accepté si l'année de 3ème est validée)

Modalités de sélection : entretien de positionnement, avoir un maître d'apprentissage.

Autre voie d'admission : Partenaires de l'emploi (Mission locale...)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le secrétariat vous répond sous un délai de 8 jours ouvrés dès votre prise de contact. Si vous êtes intéressé-e, dès réception des pièces justificatives, le recrutement vous reçoit pour un entretien sous un délais d'un mois. Dès validation de votre candidature, nous vous répondons sous un délais de 10 jours ouvrés.

DISPOSITIFS D'EVALUATION

Le CAPa ARC est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, après 2 années de formation et validation des 7 unités capitalisables (UC). Ces UC sont évaluées en situation professionnelle (épreuve pratique + oral devant un jury).

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux,
- TD,
- TP en exploitations agricoles et entreprise tiers sous convention,
- Visites, ...

Identification de la formation

Voie de formation: apprentissage

Durée : 980 heures en centre sur 2 ans

Rythme : 14 semaines en formation
32 semaines en entreprise.

Date d'entrée : Septembre

Indicateurs de performance 2026

Taux de réussite : 88%

Taux de poursuite d'étude : 58%

Taux d'insertion
professionnelle : -%

Taux de de rupture: 29%

Taux de satisfaction: 82%

Responsables

Coordonnatrice de la formation
Cynthia RANGGEH

Référente handicap
Cynthia RANGGEH

Contact

CFAA de St-Joseph
24 rue Raphael BABET
97480 Saint-Joseph

Mail : cfa.st-joseph@educagri.fr

secrétariat : 0262 56 19 80

Plus d'information

Accueil EPL
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

CONTENUS DE LA FORMATION

Capacités générales

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- CG3 - Interagir avec son environnement social

Capacités professionnelles

Elles se déclinent selon 3 configurations dites A, B et C.

- "A"(productions animales - productions animales)
- CP4. Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages
- CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux
- CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations
- CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales
- "B" (productions animales - productions végétales)
- CP4. Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale
- CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales
- CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations
- CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales
- "C" (productions végétales - productions végétales)
- CP4. Réaliser des travaux sur les végétaux
- CP5. Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles
- CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations
- CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

GRILLE DE SALAIRE (convention agricole)

Age de l'apprenti	moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
En 1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

APRES LA FORMATION

Poursuite d'études : BPA TPH-BPA TPA

Débouchés métiers : Ouvrier-e qualifié-e et polyvalent-e pour exercer dans des exploitations agricoles, réaliser les procédés de mise en place des cultures (en production végétale) ou intervenir à toutes les étapes de l'élevage (en production animale)

AVANTAGES DU CHOIX DE CETTE FORMATION

Grâce à cette formation, l'apprenti-e découvrira un métier et ses pratiques lors de la formation, ainsi qu'une grande variété de métiers et d'entreprises où il-elle pourra exercer.

Plus d'information sur l'apprentissage

Statut : salarié-e

Rémunération : grille en vigueur

Aide à l'employeur :

jusqu'à 6 000 euros (sous conditions)

Selon le statut de l'entreprise, le financement de la formation est totalement pris en charge par l'OPCO de cette dernière.

Plus d'information sur la vie du centre

Internat sur demande

Resto-self sur demande

Parking

Activités socio-culturelles

Accompagnement social

Les frais pédagogiques éventuels

Achat d'équipement de protection individuelle (EPI) : aux environs de 100 euros.

Nos réseaux

Site internet



facebook



instagram



linkedin

